
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 17 avril 2024 à 13 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie et Directrice d'arrondissement par intérim
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Sonia Vibert, Directrice adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et bureau de projets

ABSENCE :

M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 13 h 00.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

AUCUN MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS.

CA24 16 0089

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du
17 avril 2024, à 13 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du
17 avril 2024, à 13 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 13 H 03 ET SE TERMINE À 13 H 11.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Marc Poulin	Chalet du parc Pratt
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Renaud Azières	La question n'est pas en lien avec un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance extraordinaire et n'a pas été lue – elle a été ajoutée à la liste des questions de la séance ordinaire du 7 mai 2024

CA24 16 0090

Accorder un contrat à la firme Camp Sportmax inc., pour le service de gestion, d'exploitation et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.-Kennedy, pour une durée de trente-six (36) mois, soit du 1^{er} mai 2024 au 1^{er} mai 2027 - Dépense totale de 347 396,30 \$, taxes incluses (contrat : 302 149,42 \$) - Appel d'offres public AO 24-20395 - 3 soumissionnaires - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249302005.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 347 396,30 \$, incluant les taxes, visant le service de gestion, d'exploitation et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.-Kennedy de l'arrondissement d'Outremont pour une durée fixe de trente-six (36) mois, soit du 1^{er} mai 2024 au 1^{er} mai 2027 ;

D'ACCORDER à la firme Camp Sportmax Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 347 396,30 \$, incluant les taxes, pour une durée fixe de trente-six (36) mois, soit du 1^{er} mai 2024 au 1^{er} mai 2027, suite à l'appel d'offres public AO24-20395 - Lot # 2 (3 soumissionnaires) ;

D'AUTORISER une dépense totale de 347 396,30 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1249203005

CA24 16 0091

Accorder un contrat à l'entrepreneur Alescio Plomberie inc., pour la fourniture de services de plomberie sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une durée approximative de 2 ans, avec possibilité de prolongation d'une (1) année - Dépense totale de 120 454,87 \$, taxes incluses (contrat : 104 766,14 \$) - Appel d'offres public AO 24-20429 - 3 soumissionnaires - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249203006.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 120 454,87 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de services de plomberie sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une durée approximative de deux (2) ans soit de la date de l'octroi du contrat au 31 décembre 2025, avec une prolongation possible d'une (1) année du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 ;

D'ACCORDER à l'entrepreneur Alescio Plomberie inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 120 454,87 \$, incluant les taxes, suite à l'appel d'offres public AO 24-20429 (3 soumissionnaires) ;

D'AUTORISER une dépense totale de 120 454,87 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1249203006

CA24 16 0092

ADDENDA - Informer le conseil de la prise en charge du contrat de travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont par la compagnie Aviva, compagnie d'Assurance du Canada

ATTENDU QUE le 7 décembre 2020, par le biais de la résolution CA20 160355, le conseil a octroyé à Construction et Excavation Map 2000 (9346-2182 Québec inc.), un contrat pour des travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 907 790,14 \$, incluant les taxes ;

ATTENDU QU'en juin 2022, l'arrondissement a pris la décision de mettre fin au chantier des travaux de réfection du chalet du parc Pratt parce que l'entrepreneur ne respectait pas ses engagements ;

ATTENDU QU'après une brève reprise des activités au cours des mois de septembre à novembre 2022, les travaux ont pris fin en novembre 2022 ;

ATTENDU QU'en collaboration avec les services juridiques de la ville centre, des démarches ont été entreprises auprès de la caution de l'entrepreneur, Aviva, compagnie d'assurance du Canada ;

ATTENDU QU'en raison du défaut volontaire de l'entrepreneur en date du 19 mai 2023, la Caution a réitéré par sa lettre datée du 10 juillet 2023 qu'elle interviendrait pour parachever les travaux dans les meilleurs délais ;

ATTENDU QU'en contrepartie, la Caution a demandé à la Ville de lui verser les montants des travaux réalisés mais non payés, et progressivement selon l'avancement, les montants prévus pour le parachèvement des travaux ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1200465008.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'INFORMER le conseil de l'arrondissement de la prise en charge des travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont par la compagnie Aviva, compagnie d'assurance du Canada ;

DE MODIFIER les imputations financières à des fin de bon de commande afin que les budgets prévus dans le cadre de ce projet de réfection du Chalet du parc Pratt soient versés à la caution de l'entrepreneur, Aviva, compagnie d'assurance du Canada.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1200465008

CA24 16 0093

Accorder un soutien financier maximal de 9 500 \$, taxes incluses à l'organisme à but non lucratif Club de Tennis Parc Joyce, pour la réalisation d'activités tennistiques et sociales diversifiées et de qualité adressées à la population outremontaise, les années 2024, 2025, 2026 / Approuver le projet de convention à cette effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

Le maire Laurent Desbois déclare son intérêt dans ce dossier et se retire de l'enceinte de la salle du conseil pendant l'étude et le vote de ce dossier. De 13 h 14 à 13 h 15.

ATTENDU QUE depuis 1969, le Club de Tennis du parc Joyce est responsable de la tenue d'activités tennistiques et sociales au parc de tennis Joyce ;

ATTENDU QU'en 1989, la ville d'Outremont a conclu une entente avec le Club de Tennis Parc Joyce pour l'utilisation des terrains de tennis de ce parc, laquelle entente prévoit le versement d'une quote-part calculée en fonction du montant des inscriptions perçu par l'arrondissement au cours de la saison ;

ATTENDU QUE les modalités prévues au protocole datant de 1989, prévoyant, entre autres, le renouvellement de l'entente de services et le versement d'une redevance à l'organisme sous forme de contribution financière, ne répond plus aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal, lesquels stipulent que les contributions financières doivent être octroyées par le conseil d'arrondissement ;

ATTENDU QU'EN conformité aux dispositions du protocole signé par les parties le 13 avril 1989, un avis de non-renouvellement de l'entente a été signifiée à l'organisme à but non lucratif Club de tennis Joyce le 20 mars 2024 ;

ATTENDU QU'une nouvelle entente a été négociée entre l'arrondissement d'Outremont et le Club de tennis Joyce relativement à l'utilisation des terrains de tennis du parc, laquelle permettra d'assurer la

réalisation d'activités tennistiques et sociales diversifiées et de qualité adressée à la population outremontaise ainsi que le versement d'une contribution financière ;

ATTENDU QUE les plages réservées au Club de tennis Joyce devront être liées à une programmation et un calendrier des activités et que l'organisme devra déposer annuellement sa programmation ainsi que la reddition de compte attendue ;

ATTENDU QUE la présente convention est d'une durée de trois (3) ans couvrant les années 2024, 2025 et 2026 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247010001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER une contribution financière d'un montant total de 9 500 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Club de Tennis du parc Joyce dans le cadre de ses activités sportives de tennis pour les années 2024 (5 000 \$), 2025 (3 500 \$) et 2026 (1 000 \$) ;

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Club de Tennis du parc Joyce, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

D'AUTORISER la Mairesse suppléante et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1247010001

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 13 H 15.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2024.